

**Procès-verbal de l’Assemblée générale du 10 décembre 2021**

Le vendredi 10 décembre 2021, à 14h (UTC+1), les membres de l’Association des préfets et représentants de l’Etat de la Francophonie (APREF) se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président en visioconférence via la plateforme Zoom.

L’Assemblée générale était présidée par M. Denis MATHEN, président de l’association.

L’Assemblée générale comptait une vingtaine de membres participants. Le caractère spécial de son format, via la plateforme Zoom, n’a pas permis d’établir de feuilles d’émargement.

L’Assemblée a pu valablement délibérer, conformément à **l’article 7 des statuts**, qui ne fixe aucun quorum pour les assemblées générales.

L’ordre du jour était le suivant :

1. *Introduction du président*
2. *Rapport moral du secrétaire*
3. *Rapport financier des trésorières*
4. *Election des membres du bureau*
5. *Délibérations sur :*

* *Le statut de membre associé*
* *La modulation du tarif des cotisations*

1. *Echange sur l’organisation d’évènements régionaux*
2. *Autres sujets évoqués par les membres et questions diverses*
3. **Introduction du président**

Monsieur Denis MATHEN, Président de l’APREF remercie l’ensemble des membres de l’association ayant répondu favorablement à l’invitation à l’Assemblée générale. Il remercie les membres pour la confiance qui lui a été accordée au cours de ses deux années de mandat et exprime son souhait de permettre à l’association d’évoluer en renouvelant l’ensemble du bureau. Monsieur MATHEN rappelle que l’APREF est une jeune association qui n’a pour autant pas à prouver son dynamisme et rappelle l’un des objectifs principaux de l’APREF : étendre sa base territoriale afin d’être plus représentative de l’ensemble de la francophonie. Monsieur MATHEN se réjouit que de nouveaux membres nous aient rejoint cette année et souhaite la bienvenue à :

* Monsieur Cheik EWAH, Gouverneur de la Region du Hodh Charqui (Mauritanie)
* Monsieur Mohamed Lamine DOMBOUYA Préfet de Mandiana (Guinée)
* Monsieur Georges GARNIER Coordonnateur en charge de l’unité de coordination des délégations et vice-délégations départementales (Haïti)
* Monsieur Abdourahmane KEITA, Préfet de Boffa (Guinée)
* Monsieur Wisner THOMAS, Coordonnateur de l'administration publique OMRH/Primature (Haïti)
* Madame Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse (France)
* Monsieur Philippe MALIZARD, Sous-préfet d'Argenteuil (France)
* Monsieur Karim DIARRASOUBBA, Préfet de la région du Worodougou / département de Séguéla en Côte d’Ivoire

Monsieur MATHEN fait remarquer la participation de nouveau pays aux travaux de l’APREF : le Maroc, Haïti ainsi que la Guinée et s’en réjouit.

1. ***Rapport moral du secrétaire***

La parole est laissée par le Président à M. Nicolas DESFORGES, secrétaire général de l’APREF, qui procède à la lecture du rapport moral figurant en annexe du présent procès-verbal (Annexe I).

En conclusion, L’APREF poursuit son développement et se consolide progressivement. Monsieur DESFORGES souligne que le forum sur la cohésion sociale qui nous réunit, le nombre de ses participants, la richesse de ses débats en atteste clairement. Le Secrétaire général de l’APREF souligne les trois objectifs principaux de l’APREF pour l’année à venir : élargir l’assise géographique de l’APREF, resserrer les liens entre les membres et nourrir les partenariats. Monsieur DESFORGES fait appel au concours de l’ensemble des membres de l’association afin d’atteindre les objectifs fixés pour 2022.

1. ***Rapport financier des trésorières***

Madame LACHAT, trésorière adjointe de l’association procède à la lecture du rapport financier figurant en annexe du présent procès-verbal (annexe II).

Le rapport financier faisant l’état des comptes du 14 octobre 2021. Monsieur MATHEN précise qu’un certains nombres de dépenses devraient intervenir entre la mi-octobre et le 31 janvier concernant les comptes 2021.

En effet, Monsieur AMANI relève qu’il faudra procéder à l’encaissement des cotisations ivoiriennes en sa possession soit un total de 3019€.

Monsieur MATHEN relève qu’il faudra vérifier que l’Etat fédéral belge ait bien réglé sa cotisation institutionnelle pour l’année 2021.

Monsieur DESFORGES relève qu’il faut vérifier que la cotisation institutionnelle du ministère de l’intérieur au titre de l’année 2021 ait bien été encaissée.

Monsieur MATHEN précise qu’il faudra définir le montant de la contribution de l’APREF versée pour l’organisation du forum de Namur, ce dernier se tenant maintenant en distanciel.

Le rapport financier présenté est adopté à l’unanimité, les comptes définitifs de l’année 2021 seront adoptés lors d’une prochaine Assemblée générale après consolidation et vérification des éléments cités précédemment. .

Madame LACHAT présente le budget pour l’année 2022.

Le budget pour l’année 2022 est adopté à l’unanimité.

1. ***Election des membres du bureau***

Monsieur MATHEN annonce qu’il a reçu un courrier de l’actuel secrétaire général, Nicolas DESFORGES qui porte sa candidature pour la présidence de l’APREF. Ce dernier est en effet secrétaire général depuis la création de l’Association il y a 4 ans, et est désireux de poursuivre son engagement sous une autre forme. Le Secrétaire général présente donc au suffrage de l’Assemblée générale une liste de membres avec lesquels il aimerait travailler. Monsieur DESFORGES indique que cette liste permet ainsi de conserver le noyau dur du bureau tout en l’étendant à d’autre personnalité :

* Président : Nicolas DESFORGES, Préfet (France)
* Vice-présidents :
  + Patricia-Dominique LACHAT, Préfète du District d'Aigle (Suisse)
  + Denis MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur (Belgique)
  + Félicien AMANI Directeur de Cabinet Adjoint au Ministère de l’intérieur et de la sécurité, chargé de l'Administration du Territoire (Côte d’ivoire)
  + Kodjo Kadevi ETSE, Préfet du Zio (Togo)
* Trésorière : Valérie PENEAU, Inspectrice générale de l'administration (France)
* Membres du bureau :
  + Bassirou SENE, Ambassadeur Haut-Commissaire du Sénégal en Gambie,
  + KOUAME BI KALOU Clément, Préfet de la Région du Hambol, Préfet du Département de Katiola. (Cote d’ivoire)
* Membres observateurs :
  + Mehdi RAIS, Président de l’Institut Innovative Developement Iniatives (IDI) et Docteur en Relations internationales et affaires stratégiques (Maroc).
  + Wisner THOMAS, Coordonnateur de l’administration publique à l’Office de management et des ressources humaines (OMRH), une structure de coordination stratégique du Bureau du Premier ministre (Primature) (Haïti)

Monsieur DESFORGES rappelle que les statuts permettent d’accueillir entre 5 et 12 membres au bureau et que la liste proposée en comporte en comporte 10.

La liste du nouveau bureau est adoptée à l’unanimité. Nicolas DESFORGES remercie l’Assemblée générale et promet qu’il tâchera d’être à la hauteur de la confiance qui lui est accordée. Il s’engage également à organiser d’ici deux ans le prochain forum de l’APREF à Paris.

Monsieur DESFORGES nomme Monsieur Pierre N’GAHANE Secrétaire général de l’APREF.

Monsieur RAIS remercie l’Assemblée pour sa confiance et se réjouit que l’APREF inclue maintenant le royaume du Maroc. Il souhaite œuvrer aux côtés du bureau afin qu’une préfecture du Royaume du Maroc devienne membre de l’Association.

Monsieur THOMAS remercie pour l’Assemblée générale pour la confiance qu’elle place en lui.

1. ***Délibérations sur :***

* *Le statut de membre associé*

Monsieur MATHEN présente le projet de création d’un statut de membre associé. Ce statut s’adresserait aux personnes manifestant un intérêt pour l’association et souhaitant être informées et y prendre part mais qui ne sont pas représentants de l’État. Elles auraient accès à l’espace membre, aux lettres dématérialisées, ainsi qu’au colloque biannuel. Les membres associés s’acquitteraient d’une cotisation symbolique qui pourrait être de 10 € par an. Les anciens chargés de mission pourraient bénéficier de ce statut s’ils le souhaitent.

La proposition d’un statut de membre associé est adoptée à l’unanimité.

* *La modulation du tarif des cotisations*

Madame LACHAT présente cette proposition de modulation du tarif des cotisations. En effet, Comme souligné lors de l’Assemblée générale 2020, le montant de la cotisation individuelle est jugé élevé pour les représentants de certains pays et peut empêcher leur adhésion. La clé de répartition utilisée pour les cotisations institutionnelles, à la lumière des critères de l’ONU, en fonction du PIB par habitant, pourraient être appliquée aux cotisations individuelles conformément au tableau ci-dessous. La modulation aurait un impact limité sur les finances globales de l’association. La perte de ressources est estimée à 235 Euros, soit 8% des ressources totales. Elle sera probablement compensée par la hausse du nombre de cotisants.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Montant de l’adhésion** | | | | |
| **10 €** | | **25 €** | **30€** | **50€** |
| Bénin  Burkina Faso  Guinée  Haïti  Madagascar  Mali | Mauritanie  Niger  République Démocratique du Congo  Sénégal  Togo | Cameroun  Côte d’Ivoire  Égypte  Maroc  République du Congo  Viêt Nam | Algérie  Gabon  Liban  Maurice  Seychelles  Tunisie  Roumanie | Belgique  Canada  France  Québec  Suisse |

Cette proposition est adoptée à l’unanimité.

Madame Anne AZAM-PRADEILLE se réjouit de cette proposition qui avait déjà été évoquée lors de l’Assemblée générale 2020 et est se félicite que l’Assemblée générale l’ait adoptée.

1. ***Echange sur l’organisation d’évènements régionaux***

Monsieur DESFORGES présente l’idée d’organiser des évènements afin de resserrer les liens entre les membres. Dans l’immédiat, deux régions peuvent être concernées : Europe (Belgique, France, Suisse) et Afrique subsaharienne (Bénin, Côte d’Ivoire, Guinée, Mauritanie, Sénégal, Togo). Des événements régionaux thématiques y seraient organisés régulièrement, durant les années intermédiaires entre les colloques. Ils permettraient de renforcer la solidarité entre les membres, de fidéliser les adhérents et d’évoquer des sujets propres à une zone géographique.

Monsieur DESFORGES suggère d’organiser un prochain évènement en Côte d’Ivoire car Monsieur AMANI, Vice-Président de l’APREF et délégué territorial ivoirien est à l’origine de cette proposition et que la côte d’ivoire regroupe de nombreux adhérents à l’APREF.

Monsieur AMANI répond qu’il a toujours soutenu une telle approche afin d’animer l’association entre deux forums et informe l’Assemblée qu’il évoquera cette possibilité lors des prochaines réunions de bureau.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité.

1. ***Autres sujets évoqués par les membres et questions diverses***

Monsieur Pierre N’GAHANE en sa qualité de secrétaire générale de l’APREF, est mandaté par l’Assemblée générale pour représenter l’APREF et présenter le rapport d’activité lors de l’Assemblée générale de l’Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l’intérieur français.

Monsieur MATHEN félicite Monsieur DESFORGES pour son élection.

Moniteur DESFORGES souhaite adresser toutes ces félicitations à Monsieur MATHEN pour ces deux années de mandats qui s’achèvent sur la réussite ce forum en distanciel.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l’Assemblée générale à 15h.

**Denis MATHEN Nicolas DESFORGES Pierre N’GAHANE**

*Vice-Président**Président Secrétaire générale*

Annexe I : Rapport moral

Annexe II : Rapport financier